

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Pays de la Loire

Profession de foi des Pays de la Loire : À VOUS DE JOUER

Les 10 candidat·e·s CGT aux élections TPE ont la volonté et l'exigence de faire vivre les commissions paritaires régionales TPE et l'ambition de les rendre utiles pour améliorer vos conditions de travail.

À vous de jouer pour y parvenir. Vous êtes 250 000 salarié·e·s des TPE en Pays de la Loire, appelé·e·s à voter **aux élections TPE du 22 mars au 4 avril**. Ce scrutin est le vôtre. Utilisez-le. C'est votre bulletin qui donne légitimité aux commissions paritaires et donne un sens à l'engagement des mandaté·e·s de la CGT. Pendant la période de crise sanitaire liée au Covid-19, vous avez, souvent en première ligne, assumé les activités essentielles à la vie de la nation et des populations. La détermination de la CGT à faire progresser vos droits en sort renforcée.

NOS INTERVENTIONS DANS LES COMMISSIONS PARITAIRES :

Dans la commission paritaire régionale de l'artisanat (CPRIA), nous avons participé à l'élaboration du livret d'accueil (visible sur le site internet de la CPRIA Pays de la Loire) permettant d'informer employeurs et salarié·e·s des TPE de l'artisanat sur leurs droits et obligations. Il est complété par des fiches thématiques sur la santé au travail, la formation professionnelle, la protection sociale ou sur les éléments du bulletin de salaire. En matière de santé au travail, des initiatives de prévention sur les addictions ont été menées avec notamment une sensibilisation aux risques sous forme de pièce de théâtre. Un accompagnement des chefs d'entreprise pour que les entretiens professionnels se déroulent dans les meilleures conditions pour les salarié·e·s a été mis en place.

Passionnant et utile socialement, le métier d'assistant·e maternel·le est également source de précarité, sur fond de stéréotypes de genre. La création de syndicats CGT des assistant·e·s maternel·le·s et salarié·e·s du particulier employeur a permis de défendre leurs intérêts individuels et collectifs et des avancées : par exemple, en 2019, le maintien du cumul salaire et allocations-chômage en cas d'activité réduite. La CGT, à leurs côtés, soutient leurs revendications : gagner la reconnaissance du métier, lutter contre l'isolement, s'unir pour défendre leurs droits. La pénibilité de leur métier très peu reconnue appelle une médecine du travail spécifique et la reconnaissance des maladies professionnelles. De même, pour lutter contre une évolution de carrière en berne, la CGT soutient leur combat pour défendre une prime de fin de contrat, un accès à la formation professionnelle, une convention collective et une liberté d'association (notamment le droit d'accès à des relais assistantes maternelles, géré par les municipalités, afin d'échanger sur leur métier et de faire participer les enfants à des activités d'éveil en collectivité). La commission paritaire régionale assistant·e·s maternel·le·s et salarié·e·s du particulier employeur doit permettre d'appuyer leurs revendications et de construire des actions communes et plus visibles.

Parmi les missions qui incombent aux commissions paritaires régionales, nous avons à cœur de remplir celle qui consiste à faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. La CGT en a la volonté politique et l'expérience [au travers, notamment de son outil : Ancav-SC et la gestion de nombreux CSE]. Source

d'émancipation au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation et au logement, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer ce droit aux activités sociales et culturelles pour les salariés des TPE qui en furent trop longtemps éloignés. Une première victoire fut gagnée en 2019, au sein de la CPRIA, avec la création de la plateforme Proximo et son application. C'est un outil que la CGT souhaite voir étendu à l'ensemble des salariés du champ des moins de 11 salariés. La CGT œuvre, aussi, à développer des offres relatives au collectif, à la famille et à la proximité. Elle revendique un financement de la part des employeurs et au travers des commissions paritaires. Elle milite pour développer des conventions de partenariat au niveau régional et local pour ouvrir les espaces culturels, sportifs et de tourisme aux salarié·e·s TPE.

Le contexte économique difficile d'aujourd'hui rend le départ en vacances encore plus complexe pour beaucoup de salarié·e·s TPE ; c'est pourquoi la CGT défend ardemment les aides au départ (chèques-vacances, quotient familial, partenariats, etc.), et prône pour un tourisme respectueux de l'humain et de l'environnement.

Au cours du dernier mandat, une nouvelle mission a été confiée aux commissions paritaires régionales, celle de la prévention des conflits. Son premier objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention sécurisant le ou la salarié·e par l'information dans le cadre du paritarisme. Si le ou la salarié·e et l'employeur le demande, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un représentant des salariés et un représentant des employeurs. C'est sûrement aussi un moyen de créer ou recréer un dialogue social dans les entreprises TPE et de pouvoir aborder sereinement des problèmes liés au travail. Cette démarche de prévention des conflits n'est possible qu'en amont d'une saisine juridique.

Les mandaté·e·s CGT désigné·e·s au sein des commissions paritaires sont tous et toutes référent·e·s et peuvent donc être appelé·e·s à représenter le collège salarié·e·s dans un binôme employeur/salarié·e. À juste titre, les salarié·e·s des TPE se sentent souvent isolé·e·s. C'est pourquoi les mandaté·e·s CGT sont aussi disponibles pour aller à leur rencontre, pour répondre à leurs interrogations, à leurs attentes – notamment tout ce qui concerne les problèmes rencontrés dans le cadre de leur travail. Ils et elles font le lien avec les accueils juridiques de nos structures de proximité que sont nos unions locales et nos unions départementales. Les mandaté·e·s CGT sont véritablement engagé·e·s pour que les salarié·e·s des TPE bénéficient d'améliorations de leurs conditions de travail, d'accès à la formation professionnelle, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À vous de jouer en les sollicitant en contactant le comité régional CGT Pays de la Loire (cgtpaysdeloired@wanadoo.fr) ou en venant nous rencontrer dans le cadre de notre déploiement autour de la caravane CGT des Pays de la Loire qui sillonnera nos villes et campagnes au cours des prochains mois.

À vous de jouer en donnant votre voix à la liste CGT. Avec les élections professionnelles dans les entreprises, le vote aux élections TPE participe au calcul de la représentativité syndicale. Celle-ci détermine le poids de chaque organisation syndicale, certes pour des négociations nationales, mais aussi pour nombre d'instances locales dont le nombre de mandaté·e·s CGT dans les commissions paritaires régionales.

Liste des candidats



RITZ-RABET

Martine

Costumière comédienne



PAUL

Lionel

Vendeur en librairie



CHENON

Isabelle

Responsable culture



CHANTEREAU

Sylvie

Assistante maternelle



BOUVIER

Benjamin

Responsable accueil



LELIEVRE PANCHEVRE

Isabelle

Secrétaire médicale



MICHINOT

Régine

Assistante maternelle



ROUGER

Nicolas

Secrétaire général



ROUZINEAU

Vincent

Imprimeur



BRUNET

Florian

Formateur